

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 12 juillet 2024

**Délibération n° 2024-062
Séance du 11 juillet 2024**

Procès-verbal de la réunion du Bureau
en date du 5 mars 2024

Le Bureau,

Vu les articles L. 5421-1 et L. 3121-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 5 mars 2024,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 5 mars 2024, ci-joint.

Le Président

François-Marie DIDIER



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU

Séance du 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 14 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules César, à Paris, 75 012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents à l'ouverture de la séance : 12

Monsieur Hamid CHABANI
Monsieur Philippe DALLIER
Madame Frédérique DENIS
Monsieur François-Marie DIDIER
Madame Chantal DURAND
Madame Josiane FISCHER
Monsieur Jérôme GLEIZES
Monsieur Antoine GUILLOU
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE
Madame Inès de RAGUENEL
Monsieur Germain ROESCH
Monsieur Karim ZIADY

Étaient excusés ou absents :

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Monsieur Jean-Didier BERTHAULT
Madame Rachida DATI
Madame Nadia MOUADDINE
Madame Déborah MÜNZER

Étaient représentés :

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT donne pouvoir à Madame Inès de RAGUENEL
Madame Rachida DATI donne pouvoir à Monsieur François-Marie DIDIER

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Jean LAUSSUCQ	Directeur de Cabinet
Monsieur Richard BUISSET	Directeur Général
Madame Corinne ROBERT	Inspectrice Générale
Monsieur Hervé CROUX	Directeur Général Adjoint chargé des Ressources
Monsieur Émeric LABEDAN	Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation
Monsieur Christophe DEJOIE	Directeur Général Adjoint Technique
Madame Sylvie VILLETTE	Responsable du Service des Assemblées Délibérantes

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Conseil d'Administration, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

SOMMAIRE

- B2024/001P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 7 novembre 2023
- B2024/002P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 19 décembre 2023
- B2024/005D – Protocole d'accord transactionnel – Dégâts sur un véhicule personnel dans le parking du siège
- B2024/006D – Protocole d'accord transactionnel avec la société ATALIAN SECURITE
- B2024/022D – Protocole d'accord transactionnel avec la société BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS – Conception-réalisation de la deuxième tranche de l'usine Seine-Grésillons
- B2024/007D – Avenant n°2 au marché relatif à la réhabilitation du process de l'unité de la clarifloculation de l'usine de Seine-Aval
- B2024/008D – Avenant n°4 au marché relatif à la conception-réalisation de la décantation primaire de l'usine de Seine-Aval
- B2024/009D – Autorisation d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion aux associations AGORA – AFNOR – CEFRAFOR – CORIOLIS – EKSAE
- B2024/017D – Convention de coopération décentralisée avec la Tunisie
- B2024/012D – Avenant n°1 à la convention du 7 mai 2020 avec l'Association Internationale des Maires Francophones et la ville de Phnom Penh – Cambodge
- B2024/014D – Mandat spécial de déplacement – Forum Mondial de l'Eau – Bali (Indonésie) entre le 18 et le 24 mai 2024
- B2024/015D – Mandat spécial de déplacement courant mai-juin 2024 – Vietnam – Laos – Cambodge
- Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'administration
- Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 17 sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

M. le Président. — Bonjour à tous. Je vous prie de bien vouloir excuser ce retard, nous étions en commission d'appels d'offres (CAO). Il y a d'ailleurs deux dossiers que nous verrons dans le cadre du Bureau, qui sont deux avenants importants.

Il est procédé à l'appel et le Président constate le quorum.

M. le Président. — Il y a plusieurs points d'informations que nous porterons à la connaissance de l'ensemble des administrateurs, et notamment un point d'information sur la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et l'avancement des différents ouvrages qui concernent le SIAAP.

B2024/001P – Procès-verbal de la réunion du Bureau du 7 novembre 2023

M. le Président. — Avez-vous des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée.

B2024/002P – Procès-verbal de la réunion du Bureau du 19 décembre 2023

M. le Président. — Avez-vous des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée.

B2024/005D – Protocole d'accord transactionnel – Dégâts sur un véhicule personnel dans le parking du siège

M. le Président. — Cette délibération vise à indemniser l'un de nos agents, qui a subi un vol et des dégâts sur sa voiture personnelle dans le parking du siège quelques jours avant Noël. Il s'agit de prendre en charge le montant de la réparation du bris de verre dont il a été victime pour un montant de 251,07 €.

Avez-vous des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée.

B2024/006D – Protocole d'accord transactionnel avec la société ATALIAN SECURITE

M. le Président. — Cette délibération vise à permettre le règlement d'une prestation effectuée par la société ATALIAN, qui était précédemment liée avec le SIAAP par un marché, et à laquelle le SIAAP a fait appel après l'expiration de ce marché. Elle a réalisé des prestations en 2021 pour un montant de 42 819,56 €.

Nous régularisons la situation, puisque la société a réalisé des prestations mais n'a pas été payée. Vous avez évidemment toutes les pièces dans le dossier.

Avez-vous des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération est approuvée.

B2024/022D – Protocole d'accord transactionnel avec la société BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS – Conception-réalisation de la deuxième tranche de l'usine Seine-Grésillons

M. le Président. — Seine-Grésillons est notre usine à Triel-sur-Seine dans les Yvelines. Cette délibération vise à mettre un terme à un contentieux qui oppose le SIAAP à la société Bouygues Travaux Publics depuis avril 2021. Bouygues Travaux Publics demandait un règlement complémentaire sur les travaux réalisés sur l'usine de Seine-Grésillons, qui est l'une des dernières réalisées pour le SIAAP. Elle demandait un règlement complémentaire de 21 millions d'euros dans le cadre du marché de conception-réalisation qu'elle avait remporté à l'époque. Pour beaucoup ici, nous n'étions pas présents.

Le rapport, qui est annexé à la délibération, reprend l'ensemble des étapes de ce différend et ce jour, il nous propose de régler définitivement ce différend avec Bouygues Travaux Publics en décidant de signer un protocole d'accord transactionnel pour une somme forfaitaire de 4,2 millions d'euros, sachant que le montant qu'il nous est proposé de voter est évidemment inférieur à ce qui avait été demandé dans la première tentative de conciliation, puisque nous étions autour de 5,6 millions d'euros.

Vous avez peut-être des questions complémentaires.

Mme DENIS. — J'ai une question. J'entends bien la transaction, les 4 millions d'euros, mais le marché avait été conclu pour une somme globale de près de 312 millions d'euros HT. Or à la fin du rapport, on nous dit que le montant du décompte général et définitif du marché est porté à près de 368 millions d'euros HT. Il y a une explication, mais elle n'est pas dans le rapport.

M. le Président. — Je vais laisser répondre Madame Corinne ROBERT, Inspectrice Générale, qui a mené ce dossier.

Mme l'Inspectrice Générale. — Dans ce montant forfaitaire, il y a tous les avenants qui ont été conclus précédemment, qui sont au nombre de neuf et qui représentaient environ 15 millions d'euros. Les révisions de prix sont assez élevées. Nous avons réglé 36 millions d'euros de révisions de prix sur l'ensemble du marché, soit près de 11 % du prix de base. Effectivement, le montant de ce dernier avenant vient solder l'affaire.

M. GLEIZES. — Au total, quel est le surcoût par rapport à la délibération initiale ?

M. le Président. — En intégrant le protocole ?

M. GLEIZES. — Par rapport à la première délibération, avec tous les avenants, quel est le montant du surcoût ?

Mme l'Inspectrice Générale. — Les avenants qui ont déjà été passés représentaient environ 5 % du prix initial du marché, en prix de base, et là, nous avons 1 % complémentaire avec ce dernier avenant. Nous sommes donc à 6 % en tout, hors révisions de prix.

M. le Directeur Général. — Si on passe de 312 à 368, on a à peu près 20 %.

Mme l'Inspectrice Générale. — Oui, puisque nous avons l'effet des avenants et des révisions de prix qui ont été assez conséquentes sur cette période, le marché datant de 2008.

M. le Président. — Tous ces marchés ont été conclus avant 2020, et donc pour la plupart avant notre arrivée ici. J'ai oublié de mentionner, mais cela est précisé dans le rapport, que nous avons fait intervenir le comité consultatif interrégional de règlement amiable (CCIRA), qui a estimé que la transaction pouvait se faire à 5,6 millions d'euros au bénéfice de Bouygues. Avec les négociations que nous avons menées, nous réduisons ce montant à 4,2 millions d'euros et

surtout, nous nous évitons un contentieux sur lequel Bouygues nous demandait 21 millions d'euros initialement.

Avez-vous des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée.

B2024/007D – Avenant n° 2 au marché relatif à la réhabilitation du process de l'unité de la clarifloculation de l'usine de Seine-Aval

M. le Président. — Nous venons de voir ce dossier en CAO et je remercie les administrateurs présents à mes côtés tout à l'heure.

Il s'agit d'un nouvel avenant proposé pour ce chantier absolument essentiel. Pour ceux qui n'étaient pas là en 2019, le bâtiment de la clarifloculation est celui qui avait malheureusement brûlé et sa reconstruction est évidemment un chantier très important pour le SIAAP et pour tout ce qui concerne le traitement de nos eaux usées à Seine-Aval dans les Yvelines.

Il nous est demandé d'entériner une augmentation du coût liée à la modification du cahier des charges en cours d'exécution pour faire face à plusieurs demandes du SIAAP intervenues après la passation du marché, ainsi qu'à des propositions du groupement, s'agissant notamment de la sécurité incendie, puisque c'est l'un des sujets majeurs qui occupent nos équipes, notamment à Seine-Aval.

Tous les coûts supplémentaires sont détaillés dans le rapport.

Le montant de cet avenant est de 6,103 millions d'euros pour porter le montant total du marché à 101 904 640,74 €.

Avez-vous des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée.

B2024/008D – Avenant n° 4 au marché relatif à la conception-réalisation de la décantation primaire de l'usine de Seine-Aval

M. le Président. — Là encore, il s'agit d'un chantier très important. La décantation primaire nous permet d'atteindre nos objectifs et d'être conformes à la réglementation en matière de rejet des eaux usées. Il s'agit d'un chantier majeur pour le SIAAP, toujours à Seine-Aval.

Vous avez toutes les modifications et tout ce qui a été voté tout à l'heure en CAO dans votre dossier.

S'agissant des montant : le montant de l'avenant est de 4 825 267,65 €, ce qui porte le marché total à 419 205 918,77 €.

Vous avez tous les coûts supplémentaires dans le rapport.

Avez-vous des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée.

B2024/009D – Autorisation d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion aux associations AGORA – AFNOR – CEFRACOR – CORIOLIS – EKSAE

M. le Président. — Comme je m'y étais engagé, toutes les demandes de subvention ou d'adhésion à des associations pour pouvoir tout centraliser passent en Bureau ou en Conseil d'Administration en fonction du montant. Nous avons des montants inférieurs à 5 000 €. L'adhésion au club AGORA est de 500 €, l'AFNOR 4 483,20 €, CEFRACOR 1 910 €, CORIOLIS 250 € et EKSAE 300 €.

Avez-vous des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée.

B2024/017D – Convention de coopération décentralisée avec la Tunisie

M. le Président. — Cette délibération vise à créer un cadre de coopération avec l'office national de l'assainissement tunisien (ONAS). L'ONAS est un partenaire du SIAAP depuis de nombreuses années et nous avons noué des échanges par l'intermédiaire de Monsieur BENKHEROUF, Adjoint au Responsable du service méthodes et maintenance du site Seine-Amont, mais c'était avant la pandémie. Depuis, les choses étaient un peu restées lettre morte.

Nous avons validé en commission des relations internationales et nous avons signé un mandat pour pouvoir nous rendre sur place. Suite à ce déplacement, il nous est proposé de valider un accord-cadre avec l'ONAS, qui permettrait d'engager 20 000 € sur 2024 et 2025 afin de couvrir les frais de notre opérateur sur les dépenses engagées, à titre exploratoire.

Monsieur Hamid CHABANI, qui a suivi directement le projet, voudra sans doute dire un mot.

M. CHABANI. — Il s'agit d'une vieille coopération qui existait il y a déjà quelques années. L'idée est de relancer cette coopération. Nous avons eu quelques déplacements déjà sur la précédente mandature, mais cette coopération avec l'ONAS existait déjà depuis un moment. Cette délibération permet d'envisager sa relance.

M. le Président. — Avez-vous des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée.

B2024/012D – Avenant n° 1 à la convention du 7 mai 2020 avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et la ville de Phnom Penh – Cambodge

M. le Président. — Il s'agit d'un projet au Cambodge et d'un avenant de prolongation. Nous déclarons la fin de la convention, non pas au 6 mai 2024, mais au 6 décembre 2024. Il n'y aura pas de frais supplémentaires dans le cadre du projet, c'est simplement pour être juridiquement parfait. Monsieur Karim ZIADY, qui s'est rendu sur place, voudra sans doute nous apporter des précisions.

M. ZIADY. — Il s'agit d'un projet qui se termine, donc il n'y aura pas de coûts supplémentaires. C'était un gros travail des équipes du SIAAP, puisque nous étions très attachés aussi à finaliser des projets de coopération décentralisée, notamment financer au Cambodge une station de traitement des eaux usées, pas seulement le SIAAP. L'agence française de développement (AFD) et d'autres parties prenantes ont travaillé dessus. Nous arrivons au terme du projet.

C'était un beau projet auquel le SIAAP a contribué et j'ai eu la chance d'accompagner la délégation l'année dernière. C'était un voyage très intéressant et le travail du SIAAP a été salué par plusieurs parties prenantes. Je trouve bien que l'on puisse finaliser des projets sur lesquels on s'était engagés à travailler.

Forcément, compte tenu du contexte, dans le futur, nous réduirons la voilure des projets cofinancés, mais j'espère que nous finaliserons les projets entrepris.

M. le Président. — Merci beaucoup. Il est vrai qu'avec l'AIMF, nous avons aussi un suivi très particulier sur tous les projets, ce qui nous aide ici lorsque nous n'avons pas forcément toutes les équipes nécessaires pour nous rendre sur place ou pour suivre les projets.

Avez-vous des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée.

B2024/014D – Mandat spécial de déplacement – Forum Mondial de l'Eau – Bali (Indonésie) entre le 18 et le 24 mai 2024

M. le Président. — Comme chaque fois que des administrateurs du SIAAP sont amenés à se déplacer, je vous propose que nous prenions un mandat spécial. La délégation du SIAAP n'est pas encore arrêtée, donc je vous invite à me contacter si vous êtes intéressé pour vous rendre sur place et que nous préparions les choses. Nous avons un peu de temps, mais le plus tôt sera le mieux.

Avez-vous des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée.

B2024/015D – Mandat spécial de déplacement courant mai-juin 2024 – Vietnam – Laos – Cambodge

M. le Président. — Là encore, nous sommes en train d'organiser un déplacement essentiellement au Vietnam. Nous verrons si nous irons au Laos et au Cambodge, mais nous sommes réservés une délibération un peu plus large si jamais nous devons faire aussi le déplacement dans ces deux autres pays, puisque nous y étions déjà allés. Monsieur Karim ZIADY et Madame Kristell NIASME s'étaient rendus sur place l'année dernière, comme l'a dit Monsieur ZIADY. L'idée est là encore de suivre les projets que nous avons initiés dans ces pays, notamment avec le département du Val-de-Marne, puisque nous avons reçu une délégation vietnamienne avec le Président CAPITANIO avant les vacances de Noël.

L'idée est d'avoir un mandat qui nous permette de nous rendre sur place courant mai ou juin. Les choses sont encore à finaliser et à voir avec le département du Val-de-Marne. Au besoin, nous pourrions reporter ce déplacement à l'automne.

Avez-vous des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée.

Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'administration

M. le Président. — J'en parlerai lors du Conseil d'Administration. Nous évoquerons ce point plus précisément. Je propose que nous enchaînions avec le Conseil d'Administration.

Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée en séance.

La séance est levée à 14 heures 37.

Le Président

Signé : François-Marie DIDIER